

## REQUÊTE EN RÉVISION DE L'AVOCAT DUPIN DU 25 NOVEMBRE 1831

Paris, 25 novembre 1831,

Requête au Roi en son Conseil des ministres,

Sire, puisque toute justice émane du Roi, c'est au Roi que nous demandons justice.

Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, maréchal et pair de France, a été condamné à mort par arrêt de la Cour des pairs, rendu dans la nuit du 6 décembre 1815, et cet arrêt a été exécuté le lendemain. Son accusation a été portée au nom et sous l'influence des étrangers, qui occupaient alors militairement la ville de Paris (...)

Elle l'a été au mépris et en violation flagrante de la convention militaire du 3 juillet 1815, article 12. Pour plus de sûreté, on ajouta l'article 15 (...)

Le principal moyen de révision est fondé sur ce que la Cour des pairs a empêché de proposer la fin de non-recevoir résultant de la convention du 3 juillet (...) Or, la révision est autorisée précisément pour le cas de faux témoignages, par l'article 445 du code d'instruction criminelle.

A ces causes, et par ces considérations, les exposants concluent à ce qu'il plaise à Votre Majesté dire et ordonner que l'arrêt rendu par la Cour des pairs contre le maréchal Ney, le 6 décembre 1815, sera, ainsi que l'arrêt préparatoire qui a précédé, et la procédure qui y a donné lieu, soumis à la révision de la Cour des pairs, pour être statué par elle ainsi qu'il appartiendra (...) Et ainsi faisant, Sire, vous ferez justice.

Cette requête a été signée par la maréchale Ney et ses quatre fils.